

# Zones Non Agricoles Espaces Verts

- Pins
- Marronniers

12 septembre 2012 - Bulletin n°8-2012, page 1

## Pins

### ■ Processionnaire du Pin (*Thaumetopoea pityocampa*)

#### FIN DES CAPTURES DE PAPILLONS

Le suivi des pièges à phéromone sexuelle spécifique des papillons mâles *Thaumetopoea pityocampa* débuté en juin se termine.

**Les maxima de captures ont été observés dans la première quinzaine du mois d'Août.**

Pour les sites de Chamalières, Vertaizon, Lempdes, Gannat et Vichy les totaux annuels de captures de papillons sont inférieurs à ceux de 2012. Ils sont significativement inférieurs pour les sites de Vertaizon et de Gannat.

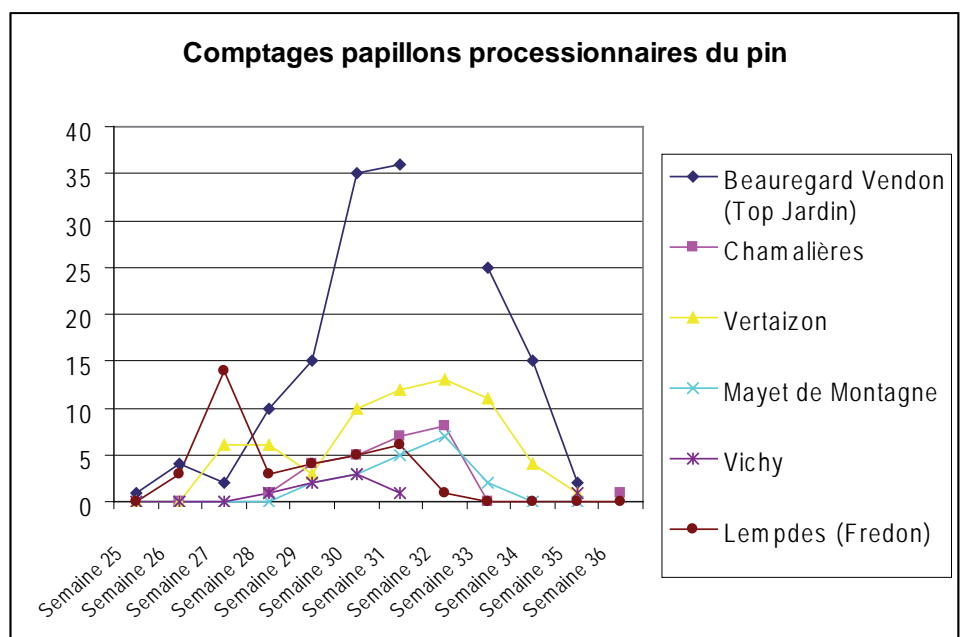
Les captures annuelles sont en légère augmentation sur le site du Mayet de montagne (moyenne altitude). Elles sont pour ce site au niveau 2010.

#### PREMIERS PRES-NIDS

##### Détection des premiers pré-nids

Les premiers pré-nids ont été observé (Gannat le 6 septembre, Lempdes le 4 septembre). Ces pré-nids sont rapidement tissés par les jeunes chenilles. Le comptage des pré-nids constitue un moyen simple et rapide pour évaluer la pression du ravageur. Actuellement sur ces deux sites ils sont peu nombreux.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses, attribués au financement du plan Ecophyto 2018.



	Totaux captures 2011	Totaux captures 2012
Chamalières 63	39	26
Vertaizon 63	108	36
Lempdes 63	74	66
Gannat 03	183	44
Le Mayet de Montagne 03	11	19
Vichy 03	31	8

Cumuls annuels des captures (pièges et localisations des pièges identiques)



### ■ Processionnaire du Pin (suite) (*Thaumetopoea pityocampa*)

Les chenilles observées dans ces pré-nids sont de stade L2 voire L3.

Les pré-nids de processionnaires du pin peuvent être éliminés mécaniquement dès à présent.

Toutefois **les chenilles** deviennent rapidement **urticantes au stade L3**. Des protections sont alors nécessaires pour intervenir à leur proximité (les poils des chenilles ont un pouvoir allergène fort).

Sont également observés les premiers dégâts à proximité des pré-nids : présence de dessèchements (de couleur claires) d'aiguilles sur les pousses de l'année (aiguilles «brin de paille»).

Ces dessèchements ne doivent pas être confondus avec d'autres dessèchements d'aiguilles de couleur brun-rougeâtre nombreux cette année (stress abiotique).



Aiguilles «brin de paille» : premiers dégâts



Symptômes du «black rot» du marronnier

## Marronniers

### ■ Black rot du Marronnier (*Guinardia aesculi*)

Des dégâts d'intensité moyenne du champignon *Guinardia aesculi* sont observés à Chamalières. Le climat frais et humide du mois de Juillet a favorisé le développement de la maladie. Les feuilles se sont enroulées et ont roussi progressivement.

Le champignon a également causé des chutes précoces de feuilles dans le courant du mois d'Août. Ponctuellement sur quelques arbres les chutes de feuilles ont été très marquées entraînant actuellement un redémarrage des arbres.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses, attribués au financement du plan Ecophyto 2018.



### Marronniers

#### ■ Mineuse du Marronnier (*Cameraria ohridella*)

##### • Observations

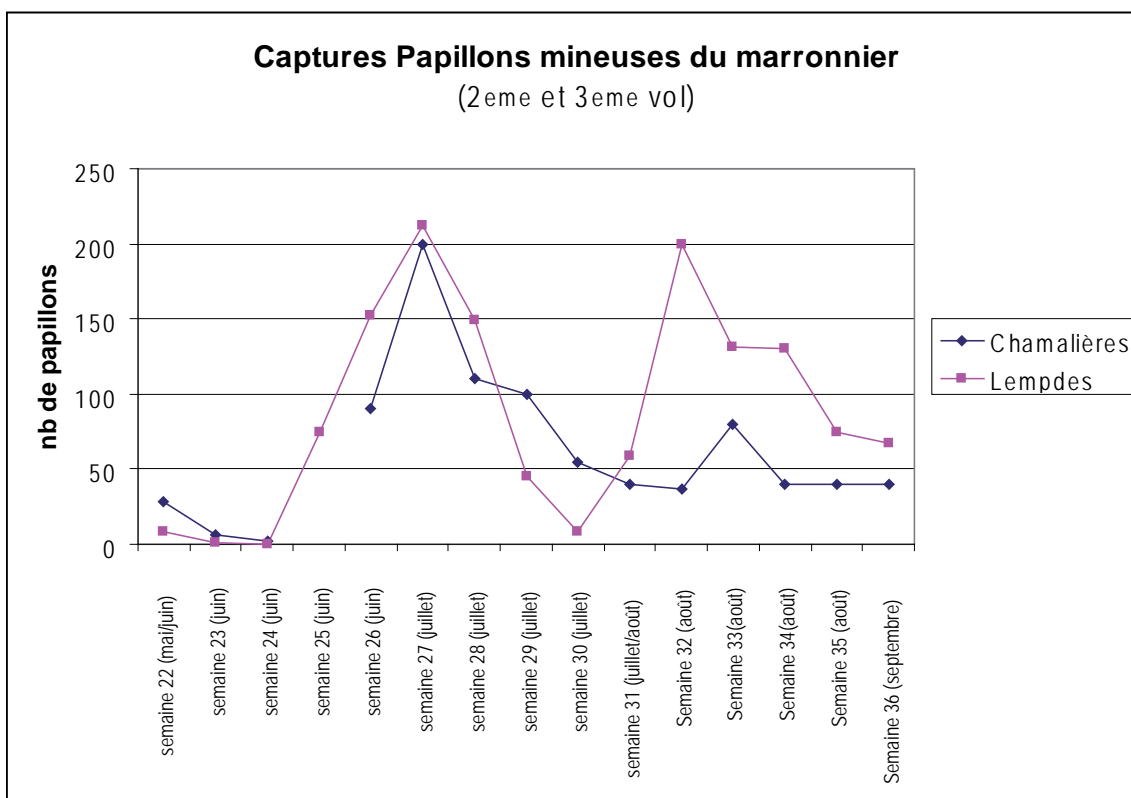
Les captures de papillons de troisième génération se poursuivent à Lempdes et à Chamalières. Les dégâts des chenilles s'intensifient.

L'impact visuel reste modéré dans la plupart des situations.

Le ramassage des feuilles et leur destruction permet d'éliminer les chrysalides qui sont la forme de conservation hivernale de l'insecte jusqu'au printemps prochain. Il est ainsi possible de limiter au maximum la constitution d'une population « ré-

servoir » au pied des marronniers.

En effet à chaque génération de mineuse un nombre croissant de chrysalides entrent en diapause pour la conservation hivernale augmentant d'autant l'intensité potentielle des dégâts du printemps 2013.



Ce BSV reprend des observations ponctuelles qui donnent des tendances régionales. La Chambre Régionale et la FREDON Auvergne dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises par les applicateurs de produits phytosanitaires concernant la protection de leurs végétaux.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses, attribués au financement du plan Ecophyto 2018.

